

# France : une nouvelle taxe pour l'environnement

#Fait du jour

## Exercices

### Une taxe cynique ou une mesure qui va dans le bon sens ?

Quelle mesure est annoncée en France ?

- une taxe sur le prix des billets d'avion
- une nouvelle taxe sur les carburants pour voiture

Cette écotaxe s'appliquera :

- dès cette année.
- à partir de l'an prochain.

La taxe s'appliquera sur tous les vols :

- partant de France.
- arrivant en France.

Mais elle ne concernera pas :

- les passagers faisant escale en France.
- les passagers voyageant pour raisons professionnelles.
- les vols à destination de pays européens.
- les vols vers la Corse et l'outre-mer.

Cette taxe varie de 1 euro 50 à :

- 8 euros.
- 18 euros.

La variation dépend :

- de la catégorie : classe éco ou classe affaires.
- du nombre de correspondances effectuées par le passager.
- de la distance parcourue par l'avion.
- de la destination : en Europe ou non.

Cette nouvelle taxe rapporterait à l'État chaque année :

- plus de 80 millions d'euros.
- plus de 180 millions d'euros.

Quel est l'objectif de cette mesure ?

- inciter les autres pays européens à faire la même chose
- pousser les voyageurs à utiliser d'autres moyens de transport
- financer les énergies renouvelables
- subventionner d'autres moyens de transport moins polluants

Jusqu'à maintenant en France, le carburant des avions :

- n'était pas du tout taxé.
- était très peu taxé.

Le trafic aérien serait à l'origine de :

- 2 % des émissions de CO<sub>2</sub>.
- 2 % des rejets de dioxyde d'azote.
- 4 à 4,9 % du trou dans la couche d'ozone.
- 4 à 4,9 % du réchauffement climatique mondial.

Combien de passagers voyagent en avion chaque année ?

- plus de quatre millions
- plus de quatre milliards

Dans 20 ans, le nombre de passagers devrait être multiplié par :

- 2.
- 3.

## Exercices corrigés

Quelle mesure est annoncée en France ?  une taxe sur le prix des billets d'avion

Cette écotaxe s'appliquera :  à partir de l'an prochain.

La taxe s'appliquera sur tous les vols :  partant de France.

Mais elle ne concernera pas :  les passagers faisant escale en France.  
 les vols vers la Corse et l'outre-mer.

Cette taxe varie de 1 euro 50 à :  18 euros.

La variation dépend :  de la catégorie : classe éco ou classe affaires.  
 de la destination : en Europe ou non.

Cette nouvelle taxe rapporterait à l'État chaque année :  plus de 180 millions d'euros.

Quel est l'objectif de cette mesure ?  pousser les voyageurs à utiliser d'autres moyens de transport  
 subventionner d'autres moyens de transport moins polluants

Jusqu'à maintenant en France, le carburant des avions :  n'était pas du tout taxé.

Le trafic aérien serait à l'origine de :  2 % des émissions de CO<sub>2</sub>.  
 4 à 4,9 % du réchauffement climatique mondial.

Combien de passagers voyagent en avion chaque année ?  plus de quatre milliards

Dans 20 ans, le nombre de passagers devrait être multiplié par :  2.